



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Reconnaissance et prise en charge de l'endométriose

Question écrite n° 15507

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la maladie de l'endométriose. Touchant une femme sur dix, l'endométriose est une maladie gynécologique dans laquelle l'endomètre, le tissu utérin, colonise d'autres organes provoquant de multiples symptômes s'accompagnant de très vives douleurs. Une femme sur dix en est atteinte avec de graves conséquences sur la santé, la vie professionnelle et familiale. L'endométriose se caractérise fréquemment par des souffrances abdominales basses et des saignements d'origine génitaux. Une perte de connaissance peut être constatée en cas de sensations douloureuses. Les épisodes de fatigue chronique sont aussi une manifestation de l'endométriose ; sans compter le risque d'infertilité qui figure parmi les complications majeures, la maladie empêchant le bon fonctionnement des ovaires. Dans certains cas, le tissu utérin perturbe la nidation des ovules fécondés. C'est pour cette raison que le diagnostic de l'endométriose s'effectue le plus souvent lors d'un bilan de fertilité. Si les associations qui luttent contre ce fléau interviennent pour sensibiliser la population, les pouvoirs publics se sont peu emparés du problème. Combattre l'endométriose s'avère aujourd'hui primordial et s'apparente à un véritable enjeu de santé publique. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les nouvelles dispositions à l'étude par le Gouvernement pour d'une part reconnaître l'état d'invalidité de ces femmes et envisager d'autre part la prise en charge de la totalité des soins.

Texte de la réponse

Le ministère en charge de la santé a lancé dès 2014 à la demande des professionnels et des associations de patientes, deux expérimentations relatives à l'organisation de la prise en charge de l'endométriose sous l'égide des agences régionales de santé concernées : l'une sous la forme d'un centre expert intégré (en région Normandie), l'autre sous la forme d'un réseau de professionnels hospitaliers et de ville ayant mis en commun des procédures de prise en charge (en région PACA). Par ailleurs, la Haute autorité de santé a publié en décembre 2017 une mise à jour des recommandations de prise en charge médico-chirurgicale de cette pathologie. Le ministère en charge de la santé a depuis lancé les travaux relatifs à la définition, avec l'ensemble des acteurs concernés, du modèle à retenir pour une organisation nationale des prises en charge. Une réunion de travail tenue en juillet 2018 a permis une présentation comparative des expérimentations en cours et de l'expression des avis des sociétés savantes, des représentants des professionnels de santé et des associations. La suite des travaux tiendra compte des propositions des différentes parties prenantes pour l'élaboration partagée de dispositions relatives notamment à l'organisation régionale des prises en charge des femmes atteintes d'endométriose et à la formation et l'information des professionnels de santé en soins primaires.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15507

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 décembre 2018](#), page 11993

Réponse publiée au JO le : [1er janvier 2019](#), page 12484